

- 4.5. Vitesse maximale : 84 km/h environ
- 4.6. Indicateur de vitesse : Oui
- 4.7. Compteur kilométrique : Oui
- 4.8. Chronotachygraphe : En option
- 4.9. Limiteur de vitesse : Oui

5. SUSPENSION

- 5.1. Avant : 2 ressorts pneumatiques - 1 valve de nivellement - 2 amortisseurs télescopiques double effet
- 5.2. Arrière : 4 ressorts pneumatiques - 2 valves de nivellement - 4 amortisseurs télescopiques double effet.
En option : abaissement du véhicule.

6. DIRECTION

- 6.1. Type de direction : A vis et écrou avec assistance hydraulique intégrée
- 6.2. Diamètre de braquage hors-tout (m) : Version C : 13,15 - Version L : 16,10

7. FREINAGE

- 7.1. Frein de service : A transmission pneumatique, à double circuit agissant respectivement sur les roues avant et arrière (type 1-1)
- 7.2. Répartiteur de freinage : Non
 - 7.2.1. Dispositif anti-bloqueur des roues (ABR) : le circuit de freinage de service est équipé d'un dispositif de détection électronique du seuil de blocage des roues pilotant une régulation pneumatique de la force de freinage. Le système ABR agit roue par roue. Un voyant d'alarme signale toute défaillance (système de catégorie 1). Le présent système est également conçu pour assurer l'antipatinage des roues.
- 7.3. Frein de secours : Constitué par l'indépendance des circuits de frein de service
- 7.4. Frein de stationnement : Commande manuelle agissant sur les cylindres à ressorts de l'essieu 2 et provoquant leur verrouillage mécanique.
 - 7.4.1. Frein de point d'arrêt : Pneumatique
- 7.5. Mode de transmission des efforts aux roues :
 - 7.5.1. Frein de service : Pneumatique
 - 7.5.2. Frein de secours : Pneumatique
 - 7.5.3. Frein de stationnement : Mécanique, par ressorts
 - 7.5.4. Frein de point d'arrêt : Pneumatique
- 7.7. Réservoir d'énergie :
 - 1 de 20 l pour frein avant - 1 de 30 l pour frein arrière - 1 de 30 l pour servitudes. Option : 1 de 20 l pour servitudes (option agencement, voir chapitre 5.2).
 - 7.7.1. Mode d'alarme pour les défaillances : 1 signal optique au tableau de bord pour les 2 réservoirs de frein et le réservoir servitudes. 1 manomètre digital pour les freins avant et 1 manomètre digital pour les freins arrière - 1 bruiteur
 - 7.7.2. Paramètre mesuré pour l'alarme : Basse de pression d'air
 - 7.7.3. Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme : A la mise sous tension du véhicule.
- 7.8. Type de freins :
 - 7.8.1. Frein de service :
 - 7.8.1.1. Sur essieu 1 : A disques
 - 7.8.1.2. Sur essieu 2 : A disques
 - 7.8.2. Frein de secours : A disques
 - 7.8.3. Frein de stationnement : A disques
- 7.9. Dispositif ralentisseur
 - 7.9.3. Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai de type II bis : Intégré à la boîte de vitesses avec possibilité de découplage. En option, commande manuelle.

8. CARROSSERIE

- 8.1. Carrosserie : Autobus
 - 8.1.1. Les véhicules peuvent recevoir (en fonction de l'équipement) les options suivantes :
 - Climatisation.
 - Chauffage autonome.
 - Double vitrage.
- 8.2. Matériaux constituant la carrosserie :
 - 8.2.1. Nature : Structure réalisée en profilés acier soudés - Panneaux extérieurs en polyester collé - Plancher contreplaqué

8.3. Nombre de places :

TOUTES LES IMPLANTATIONS DOIVENT COMPORTER AU MINIMUM VERSION C : 16 PLACES ASSISES (CONDUCTEUR COMPRIS) VERSION L : 18 PLACES ASSISES (CONDUCTEUR COMPRIS) DONT :		
CONDUCTEUR	SUR PASSAGE DE ROUES AVANT	EN ARRIERE DE LA PORTE N° 2
1	3 places	places

8.3.1. Fourchette des aménagements

	PLACES ASSISES (CONDUCTEUR COMPRIS)	
	VERSION C	VERSION L
MINI	16	18
Maxi	25	32

Nombre maxi de passagers : Version C : 80 + conducteur.

Version L : 95 + conducteur

Option : Aménagement permettant l'accueil d'un ou deux passager(s) en fauteuil roulant « dos à route », dossier, rambarde et appel chauffeur spécifiques, rampe d'accès manuelle ou électrique. La présence d'un passager en fauteuil roulant minore le nombre de places debout à 7 unités sans incidence sur la répartition des charges. Aménagement réalisé conformément à la circulaire ministérielle N° 4359 du 08 Juin 1993.

Nota : Toutes les variantes comprises dans la fourchette ci-dessus décrite respectent le P.A.C. et la répartition des charges maximales admissibles sur les essieux.

8.3.2. L'implantation exacte du véhicule est indiquée dans l'attestation d'équipement et dans le calcul de répartition des charges annexé au certificat de conformité.

8.4. Sièges : 1 siège conducteur - Sièges passagers suivant aménagements

8.4. Equipements particuliers

- 8.4.1.1. Sièges à assise relevable sur la plate-forme.
- 8.4.1.2. Poste de conduite anti-agression.
- 8.4.1.3. Rotonde : Arrière ou latérale gauche ou latérale droite

8.5. Nombre de portes : 2

8.5.1. Latérales : 2

- . 1 porte simple dans porte-à-faux avant (porte n° 1)
- . 1 porte double dans l'empattement (porte n° 2)

8.5.3. Fermetures : Electriques ou électropneumatiques

8.5.4. Type de portes : A 2 vantaux - Louvoyantes intérieures avec commandes de sécurité intérieure et extérieure. En option : ouverture extérieure.

8.6. Emplacement et mode d'ouverture des vitres :

8.6.1. Nombre et emplacement :

Face latérale droite : Version C : 4 baies dont 1 issue de secours
Version L : 5 baies dont 1 issue de secours

Face latérale gauche : Version C : 6 baies dont 1 issue de secours double et 2 issues de secours simples
Version L : 7 baies dont 1 issue de secours double et 2 issues de secours simples

Face arrière : 1 issue de secours simple.

8.6.2. Mode d'ouverture : Basculante ou coulissante. Les fenêtres de secours sont du type « brisable ». Les marteaux brise-vitre sont regroupés dans le poste de conduite.

8.7. Nature des matériaux utilisés pour les vitrages :

- 8.7.1. Pare-brise : Verre feuilleté
- 8.7.2. Vitres latérales : Verre trempé
- 8.7.3. Lunette arrière : Verre trempé

8.9. Dispositif de protection latérale : Assuré par la carrosserie.

8.10. Dispositif de protection contre l'encastrement :

8.10.1. : Avant : /

8.10.2. Arrière : Assuré par la carrosserie

9. ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

- 9.1. Feux de route : 2
- 9.2. Feux de croisement : 2
- 9.3. Feux de position :
 - 9.3.1. Avant : 2 incorporés aux feux de route
- 9.3.2. Latéraux :
 - 4 sur chaque face - Version C (en option)
 - 5 sur chaque face - Version L (en option)
- 9.4. Feux de position arrière : 2